

Chargé de mission départemental CASNAV

Le CASNAV est une structure d'appui auprès de la rectrice et de l'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'Education nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation. Son activité centrale consiste à accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV). L'objectif principal est l'organisation de la scolarité, l'accueil, la prise en charge et l'inclusion des élèves.

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré.

Lieu d'exercice : Antenne départementale des Alpes-Maritimes du centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des élèves issus des familles itinérantes et de voyageurs implantée à la Direction des services départementaux de l'Education nationale des Alpes Maritimes 53 avenue Cap de Croix, 06181 Nice. Personnel itinérant (déplacement sur tout le département des Alpes-Maritimes)

Date de prise de fonction : rentrée scolaire 2023.

Conditions de nomination : Poste à temps plein - nomination à titre définitif.

Conditions de rémunération : 30 points de NBI
poste ouvrant droit à l'indemnité de mission particulière taux 1 (104,17 € par mois)

Organisation du temps de travail : Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise

Cadre réglementaire : Circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012 relative à l'organisation des centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV).

Description des missions : Sous l'autorité de l'IA IPR, référente CASNAV, et de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes Maritimes ou son représentant, l'inspectrice chargée de l'information et de l'orientation et en lien avec les coordonnatrices académiques et la DSDEN, le chargé de mission départemental coordonne et anime le réseau du CASNAV à l'échelle territoriale départementale. Son action s'inscrit dans la cohérence d'une politique académique. Il assure le relais dans le département et facilite l'articulation des actions menées aux différentes échelles

Sa mission se décline autour de trois champs pour le premier et le second degré :

- o Une mission d'organisation et de coordination : organiser l'accueil et la scolarisation des EANA et des EFIV et le suivi des dispositifs et des établissements qui les accueillent.
- o Une mission pédagogique d'accompagnement et de formation : animer le réseau départemental des enseignants UPE2A et des équipes éducatives accueillant les EANA et les EFIV.
- o Une mission de partenariat et de médiation : assurer une coopération et une médiation avec les partenaires institutionnels et associatifs à l'échelle départementale.

Activités :

- Organisation de la mise en place de l'accueil, du positionnement et de l'affectation scolaire des élèves en lien avec les services de la scolarité.
- Recensement des élèves arrivants et suivi des effectifs.

- Suivi du parcours de formation et à l'orientation des élèves.
 - Accompagnement des enseignants UPE2A.
 - Aide et conseil aux équipes éducatives pour l'accueil, et l'inclusion des élèves.
 - Accompagnement et suivi de projets.
 - Repérage des besoins de formation et participation aux actions de formation dans le cadre du plan académique.
 - Repérage du vivier de professeurs détenteurs de la certification FLS ou FLScol ou d'une formation universitaire FLE FLS.
 - Intervention en formation.
 - Réponses auprès des familles ou tuteurs lors de situation de blocage et de situation problématiques.
 - Orientation des parents d'élèves vers le dispositif "ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" ou autres associations locales susceptibles de pouvoir les accompagner dans leurs démarches d'intégration le cas échéant.
 - Mise en place accompagnement et développement des actions OEPRE sur le département.
 - Aide à l'élaboration et à la mutualisation des ressources pédagogiques du CASNAV.
 - Etre force de proposition pour impulser des actions nécessaires répondant aux besoins locaux.
 - Participation aux groupes de travail du CASNAV.
-
- Suivi des dispositifs et de la carte scolaire relative à l'implantation des UPE2A.
 - Gestion des moyens et de la dotation départementale.
 - Gestion de la base de données et collecte les données qualitatives et quantitatives dans le cadre de la préparation de la carte scolaire.
 - Communication des informations nécessaires aux instances internes et externes.
 - Renseignement des différentes enquêtes et recensement.
 - Rédaction de points de situation et du bilan annuel départemental.
-
- Animation de la liaison avec les partenaires institutionnels et associatifs.
 - Participation aux différentes actions liées à la problématique de l'intégration des élèves allophones et des EFIV.
-
- Participation au jury de la certification de français langue seconde.
 - Examineur pour l'examen du Diplôme d'Etude de la Langue Française (DELF).

Compétences et qualités requises :

- Implication personnelle, adaptabilité, mobilité et capacité de travail sont nécessaires.
- Sens des relations, aptitude au travail en équipe et avec les différents partenaires.
- Rédiger notes et synthèses.
- Maîtriser les outils informatiques et de communication
- Respect de la confidentialité des dossiers.
- Connaissance des textes officiels régissant l'accueil et la scolarisation des EANA et des EFIV souhaitée.
- Connaissance des publics EANA et des EFIV souhaitée.
- Connaissance didactique du FLE et FLS souhaitée.
- Connaissance de l'enseignement en UPE2A souhaitée.
- Connaissance des problématiques et enjeux éducatifs, culturel, sociaux, linguistiques, liés aux EANA et aux EFIV.

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : coordonnateur CASNAV

(04 93 72 63 58) adresse électronique : gfi.casnav06@ac-nice.fr

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie, - directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.